



PROGRAMME DE FORMATION

11.2.2/11.2.4_S (Tâche 11.2.3.1 à 11.2.3.5)

Objectifs de la formation :

Se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de formation

Prérequis :

Avoir suivi avec succès une vérification renforcée de leurs antécédents

Personnels concernés :

Toute personnes supervisant des personnes qui effectuent les contrôles de sûreté 11.2.3.1 à 11.2.3.5

Durées et nombre de stagiaires :

11.2.2. : 7h + 15 mn d'évaluation

11.2.4 : 21h + 15 mn d'évaluation

Soit 28h30 au total

02 stagiaires minimum

12 stagiaires maximum

Validation de la formation :

Partie théorique : QCU/QCM

Partie pratique : évaluation continue

Note minimale : 12/20

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Support PowerPoint, exercices, films

Vidéoprojecteur, tableau blanc

Mise en situation, exercices de progression

Retour d'expérience

Formation dispensée par un instructeur certifié DGAC

Méthodes pédagogiques :

Affirmative, interrogative et active

Validité de la formation :

5 ans

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes avec un handicap

**Tarif session :**

Sur devis

Délais d'accès :

Entre 7 et 30 jours à compter de la signature du devis

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028



**Indicateurs :**

Taux de satisfaction : à venir

Taux de réussite : à venir

Taux d'insertion : à venir

Déroulé de la session de formation :**Accueil :**

Présentation et déroulement de la session.

Objectifs pédagogiques généraux :**11.2.2 :**

- ♦ Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- ♦ Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation ;
- ♦ Connaissance de la menace interne et la radicalisation ;
- ♦ Connaissance du cadre juridique et des prescriptions légales applicables pour la sûreté de l'aviation civile
- ♦ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- ♦ Connaissance des procédures de notification
- ♦ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- ♦ Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- ♦ Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté ;
- ♦ Capacité à communiquer avec clarté et assurance ;
- ♦ Connaissance des procédures de contrôle d'accès ;
- ♦ Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport) ;
- ♦ Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité

11.2.4_S

- ♦ Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer ;
- ♦ Connaissance des tâches de supervision ;
- ♦ Connaissance du contrôle interne de la qualité ;
- ♦ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- ♦ Connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
- ♦ Capacité à parrainer les autres, à leur donner une formation sur le lieu de travail et à les motiver ;

Si les tâches assignées à la personnes concernée l'exige :

- ♦ Connaissance de la gestion des conflits ;
- ♦ Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisées.

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028





Evaluation sommative

Examen de fin de formation sous forme de QCU

Evaluation pratique : mise en situation

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028

